

## Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat

**Titre :** **Affichage électoral, un outil démocratique mais un fossé entre les zones foraines et le centre-ville de Lausanne !**

**Initiant :** Nicola Di Giulio, Conseiller communal UDC

---

### Résumé :

La Municipalité désigne les emplacements et les supports destinés à l'affichage (LPR art. 17) à l'intérieur des localités.

La Municipalité applique la loi sur les procédés de réclame sur le territoire communal (LPR art. 23) et en particulier dans les localités. Les années à venir seront marquées par un cycle électoral qui verra les partis défendre leurs idées auprès des citoyennes et des citoyens Lausannois.

Dans la pratique, le Département des infrastructures et des ressources humaines concourt avec la municipalité la mise en œuvre de la loi sur les procédés de réclame, et exerce formellement la haute surveillance sur son application. Il appartient prioritairement aux communes de régler l'affichage à l'intérieur des localités. En dehors de celles-ci, l'affichage aux abords des routes cantonales, auquel ont fréquemment recours les partis politiques, est toléré moyennant le respect de quelques règles.

L'objectif est de différencier aussi clairement que possible ce qui est accepté de ce qui est interdit, et de faire en sorte que l'outil démocratique qu'est l'affichage ne compromette pas la sécurité des usagers de nos routes et soient adaptés en lien à la démographie grandissante des zones foraines.

A ce titre, au sein des zones foraines seuls sont posés des panneaux d'affichage sur le parc à voitures de Mauvernay, le long de route de Berne qui plus est ne sont pas visibles.

En effet, il n'y a personne qui habite à cet endroit et les automobilistes qui passent à 80 km/h devant ne sont pas des Lausannois, puisqu'ils viennent de l'extérieur ou sortent de ville.

Les Lausannois résidents des zones foraines sont en droit de pouvoir voir les affiches en lien avec les élections ou votations du moment.

Au de ce qui précède, je demande à la Municipalité, d'étudier l'opportunité de poser des panneaux près des arrêts TL « Vulliette » ou devant la petite laiterie, afin que ce soient des Lausannois qui les voient, ou de procéder à une étude de faisabilité d'un tel projet pour l'ensemble des zones foraines de la commune de Lausanne.

Nicola Di Giulio  
Conseiller communal UDC

Lausanne, le 23 septembre 2022